

Affaires courantes

Au Canada, il existe différentes vues sur le nombre d'immigrants que nous devrions admettre, le genre d'immigration que nous devrions favoriser et les services que nous devrions offrir. Or, il va sans dire que notre capacité d'accueil et nos ressources sont limitées.

Le gouvernement doit faire des choix difficiles qui sont nécessaires pour établir un équilibre entre les vues, les intérêts et les motifs de tous les Canadiens tout en tenant compte des restrictions budgétaires et autres.

Pour que nos choix soient profitables au Canada, nous avons examiné pendant près de deux ans les différentes options possibles à la lumière de nos besoins, de nos obligations devant la communauté internationale, de nos valeurs et de nos obligations morales ainsi que de notre capacité d'accueil des immigrants.

Je crois, monsieur le Président, que nous avons fait des choix judicieux. Nous proposons une augmentation modérée du nombre total d'immigrants au cours des cinq prochaines années. De 200 000 immigrants en 1990, ce nombre passera à 220 000 en 1991 pour atteindre un maximum de 250 000 en 1992 et les années subséquentes.

[Français]

Cette augmentation modérée nous permettra de rétablir un équilibre entre les trois composantes du mouvement d'immigration, soit la catégorie de la famille, les réfugiés et les immigrants indépendants. À cette fin, nous avons dû réexaminer la nature de la catégorie de la famille et de redéfinir «la famille» en utilisant le critère relatif aux liens réels de dépendance.

Sur le plan pratique, cela signifie que les Canadiens seront autorisés à parrainer leurs conjoints et leur fiancé(e)s, tous les enfants à leur charge, quel que soit leur âge ou leur état matrimonial, tous leurs parents, quel que soit leur âge ou la période pendant laquelle le répondant a résidé au Canada, et tous leurs enfants adoptés, quel que soit leur âge, qui sont légitimement à la charge de leurs parents.

• (1110)

Pour permettre l'application de ces nouvelles dispositions, nous avons dû exclure les adultes ainsi que les enfants qui ne sont pas à la charge du répondant. Toutefois, il se peut quand même que ces personnes réunissent les conditions voulues pour être admises au Canada à titre de parents aidés.

[Traduction]

Nous mettrons également fin en 1990 au programme en faveur des retraités, étant donné que la plupart de ceux qui sont nés au Canada et souhaitent y revenir à leur retraite pourront le faire en vertu des règles s'appliquant à d'autres catégories.

Nous avons également choisi de poursuivre l'enviable tradition d'humanisme du Canada en accueillant un grand nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement ou parrainés par des organismes du secteur privé, en plus des personnes dont la demande sera acceptée au Canada même.

Enfin, nous apporterons un certain nombre de modifications à la catégorie des immigrants indépendants, afin que les travailleurs qualifiés soient choisis en fonction des besoins et des objectifs économiques nationaux et provinciaux.

Les choix auxquels le gouvernement est confronté sont difficiles, mais, au fond, pas plus difficiles que ceux que doivent faire les personnes qui viennent s'établir au Canada pour refaire leur vie. Les Canadiens doivent s'efforcer de comprendre les responsabilités et les chances que comporte l'immigration pour chacun d'entre nous. Les Canadiens doivent offrir un accueil cordial à ces gens qui ont choisi le Canada comme nouvelle patrie.

En déposant ce rapport, je vois autour de moi de nombreuses personnes qui, soit directement, soit par l'entremise d'un membre de leur famille, connaissent la réalité de l'immigration. C'est cette réalité qui a orienté nos choix. C'est grâce à une compréhension approfondie des personnes concernées que nous pourrions prendre les décisions qui s'imposent au cours de la réalisation de ce plan.

[Français]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier la ministre de nous avoir donné l'occasion à l'avance de pouvoir analyser le document qu'elle vient de déposer, son plan quinquennal.

Monsieur le Président, la ministre a fait un bel effort, compte tenu qu'elle devait convaincre ses collègues du Cabinet et du caucus conservateur qui lui ont si souvent recommandé de geler l'entrée des immigrants dans notre pays.

Il faut féliciter la ministre qui se dirige lentement dans le niveau d'immigration vers le 1 p. 100 que nous, comme libéraux, avons déjà demandé depuis plusieurs années.

Mais, monsieur le Président, on ne peut même pas se fier aux chiffres qui sont énoncés dans ce beau plan quinquennal, car les projections de la ministre, à ce jour,